

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Mme Alexander Pazes à la Union Homestead Ass'n, 2 terrains, Maple, Hampson, Cherokee et Lowerline, \$1,700. Acquéreur au vendeur, même propriété, \$1,700.

Will. J. Morgan à Beauregard Adams, portion, Cadiz, Valence, Chestnut et Colisée, \$1,400.

Patrick H. Comfort à Mrs James Geary, terrain, Magnolia, Locust, Troisième et Quatrième, \$900. Mme Chas. Hy Gayton à Sarah Baker, terrain, Gén. Scott, Millaudon, Wall et Esther, renonciation.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif, VENDREDI, le 26 Décembre 1913, d'une propriété améliorée de valeur d'environ \$10,000, située dans le Sixième District, portant le No. 120 rue St-Jacques, entre les rues Perrier et Coliseum.

Edward A. Saucier vs. Eliska N. Evans. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,341—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui n'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 2 Janvier 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif, VENDREDI, le 26 Décembre 1913, d'une propriété améliorée de valeur du Quatrième District, portant le No. 332 rue Troisième, entre Broad et Dorgenois.

Mlle Anna M. Meyer vs. Ellis E. Smith. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,265—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui n'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 26 Décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Mary C. Forman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 105,675—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mlle Mary A. Flynn, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Gilbert L. Dupre, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 102,865—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par M. Garland Dupre, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Augustin Poupard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 102,865—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par M. Poupard, administrateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Whitney-Central Trust and Savings Bank vs. Mlle Katharine M. Mackey et als.

Première Cour de Cite de la Nouvelle-Orléans—No. 58,920—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Première Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Cour de Cite, sur la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le 19 Janvier 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bureau du Constable Premiers Cour de Cite, Nouvelle-Orléans, décembre, 1913.

B. G. Carbajal vs. Mme W. H. Becker. PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No. 61,251—A qui cela peut concerner: Attendu que par un writ de saisie provisoire qui m'a été adressé par l'honorable Cour de Cite de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'ai saisi et pris en ma possession, à l'adresse de la maison 42,377, un laboratoire de piano, un ameublement de salon de cinq pièces, une table de milieu, un tapis moquette, une table de toilette, un armoire à glace, une table de toilette, un lavabo, une armoire, une table de toilette, une table de milieu, un lavabo et un garde-manger, lesquels meubles sont actuellement emmagasinés dans mon entrepôt, 727-729 rue St. Louis, en cette ville, sur laquelle propriété le demandeur dans le cas ci-dessus a fait une demande et demande de vendre et le droit d'étagé pour la somme de cent dollars (100.00) plus les intérêts légaux et les frais de la demande judiciaire jusqu'au paiement et des frais du procès, etc.; et attendu que la dite propriété sur laquelle le demandeur prétend avoir un lien privilégié et droit d'étagé a été abandonnée par le propriétaire qui a quitté le local, et sa présente demeure ainsi que son adresse et son identité sont inconnues au demandeur, attendu que la dite propriété appartient à quelqu'un qui est inconnu au demandeur et qui a disparu et qui à la meilleure connaissance et croyance du demandeur est absent, et que aucun agent ou représentant du défendant auquel les notifications légales auraient pu être remises n'est connu et suivant un ordre de cour daté du 10 décembre 1913 qui m'a été adressé dans le cas ci-dessus avis public est donné à toutes personnes intéressées dans la dite propriété d'avoir à répondre dans les quinze jours conformément aux articles 282-283 du code de procédure. Les demandes originales et supplémentaires ont été enregistrées par le demandeur dans le procès ci-dessus.

The Allenburys' Foods. Une Bonne Partance dans la Vie. Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri en ressent plus tard, il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le meilleur lait humain. ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Première Cour de Cite de la Nouvelle-Orléans—No. 58,920—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Première Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Cour de Cite, sur la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le 19 Janvier 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, no 30—dec 12, 19—Jan 2

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bureau du Constable Premiers Cour de Cite, Nouvelle-Orléans, décembre, 1913.

B. G. Carbajal vs. Mme W. H. Becker. PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No. 61,251—A qui cela peut concerner: Attendu que par un writ de saisie provisoire qui m'a été adressé par l'honorable Cour de Cite de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'ai saisi et pris en ma possession, à l'adresse de la maison 42,377, un laboratoire de piano, un ameublement de salon de cinq pièces, une table de milieu, un tapis moquette, une table de toilette, un armoire à glace, une table de toilette, un lavabo, une armoire, une table de toilette, une table de milieu, un lavabo et un garde-manger, lesquels meubles sont actuellement emmagasinés dans mon entrepôt, 727-729 rue St. Louis, en cette ville, sur laquelle propriété le demandeur dans le cas ci-dessus a fait une demande et demande de vendre et le droit d'étagé pour la somme de cent dollars (100.00) plus les intérêts légaux et les frais de la demande judiciaire jusqu'au paiement et des frais du procès, etc.; et attendu que la dite propriété sur laquelle le demandeur prétend avoir un lien privilégié et droit d'étagé a été abandonnée par le propriétaire qui a quitté le local, et sa présente demeure ainsi que son adresse et son identité sont inconnues au demandeur, attendu que la dite propriété appartient à quelqu'un qui est inconnu au demandeur et qui a disparu et qui à la meilleure connaissance et croyance du demandeur est absent, et que aucun agent ou représentant du défendant auquel les notifications légales auraient pu être remises n'est connu et suivant un ordre de cour daté du 10 décembre 1913 qui m'a été adressé dans le cas ci-dessus avis public est donné à toutes personnes intéressées dans la dite propriété d'avoir à répondre dans les quinze jours conformément aux articles 282-283 du code de procédure. Les demandes originales et supplémentaires ont été enregistrées par le demandeur dans le procès ci-dessus.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bureau du Constable Premiers Cour de Cite, Nouvelle-Orléans, décembre, 1913.

B. G. Carbajal vs. Mme W. H. Becker. PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No. 61,251—A qui cela peut concerner: Attendu que par un writ de saisie provisoire qui m'a été adressé par l'honorable Cour de Cite de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'ai saisi et pris en ma possession, à l'adresse de la maison 42,377, un laboratoire de piano, un ameublement de salon de cinq pièces, une table de milieu, un tapis moquette, une table de toilette, un armoire à glace, une table de toilette, un lavabo, une armoire, une table de toilette, une table de milieu, un lavabo et un garde-manger, lesquels meubles sont actuellement emmagasinés dans mon entrepôt, 727-729 rue St. Louis, en cette ville, sur laquelle propriété le demandeur dans le cas ci-dessus a fait une demande et demande de vendre et le droit d'étagé pour la somme de cent dollars (100.00) plus les intérêts légaux et les frais de la demande judiciaire jusqu'au paiement et des frais du procès, etc.; et attendu que la dite propriété sur laquelle le demandeur prétend avoir un lien privilégié et droit d'étagé a été abandonnée par le propriétaire qui a quitté le local, et sa présente demeure ainsi que son adresse et son identité sont inconnues au demandeur, attendu que la dite propriété appartient à quelqu'un qui est inconnu au demandeur et qui a disparu et qui à la meilleure connaissance et croyance du demandeur est absent, et que aucun agent ou représentant du défendant auquel les notifications légales auraient pu être remises n'est connu et suivant un ordre de cour daté du 10 décembre 1913 qui m'a été adressé dans le cas ci-dessus avis public est donné à toutes personnes intéressées dans la dite propriété d'avoir à répondre dans les quinze jours conformément aux articles 282-283 du code de procédure. Les demandes originales et supplémentaires ont été enregistrées par le demandeur dans le procès ci-dessus.

SPORTSMEN'S SPECIAL. SHELL BEACH TOUS LES DIMANCHES. \$1.00 Aller et Retour. SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains. Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant. Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.